



# MINI-CAMP 6 - 10 ANS

## LE COLLET D'ALLEVARD- CENTRE LES MAINIAUX

### DU 21 AU 24 JUILLET 2026

**Réunion d'information mercredi 10 juin à 18h00**

#### LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Favoriser **la convivialité**, les loisirs, le jeu, les échanges, dans un cadre sécurisant et détendu.
- Permettre **l'expérimentation**, la prise d'initiative, la découverte d'un autre environnement.
- Faciliter **la socialisation**, le vivre ensemble, l'acceptation des différences et l'apprentissage des règles.
- Développer **l'autonomie** de l'enfant en le faisant participer aux tâches quotidiennes de la vie du camp.

#### ENCADREMENT ET LIEU

Le mini-camp est rattaché à l'accueil de loisirs d'Horizons. Il concerne donc prioritairement les enfants qui ont fréquenté l'accueil de loisirs durant l'année. Il permet aux enfants un premier départ dans un cadre sécurisant puisque l'équipe est composée d'animateur-trices (BAFD ou BAFA) que vos enfants ont croisé tout au long de l'année et avec qui ils ont pu tisser des liens.

Adresse du centre : Rue Fontaine Terre, 38580 Allevard  
ou directement sur internet <https://www.pep53.org/les-mainiaux-38>

#### LE TRANSPORT

Départ le mardi 21 juillet : accueil des enfants entre 8h30 et 8h45 au PAJ (en face de la place de la Louisianne)

Retour le vendredi 24 juillet : à 17h45 au même lieu.

**Prévoir un pique-nique pour le repas de midi du premier jour**

#### LES ACTIVITÉS

Les mini-camps sont mis en place dans un esprit de découverte de notre environnement et de nouvelles activités.

Les enfants seront amenés à participer à la vie collective (mettre la table, servir, débarrasser).

Les jeux collectifs, les veillées et les activités « nature » sont privilégiés par l'équipe et nous laissons aussi des opportunités au groupe d'enfants de proposer leurs propres activités.

Au programme :

- Demi-journée de VTT
- Balade / Petite Randonnée
- Jeux de piste
- Grand jeu
- Et pleins d'autres surprises...

## LE MATÉRIEL PERSONNEL

Une liste « trousseau » de matériel, vous sera distribué lors de la réunion de préparation.  
Ci-dessous une partie du matériel demandé.

- |  |  |
|--|--|
| > Sac à dos de voyage + petit sac à dos pour les activités   | > Vêtements chauds (pour le soir),     |
| > Gourde,  | > Chapeau ou casquette                 |
| > Trousse et serviette de toilette,                          | > Lunette de soleil                    |
| > Vêtement de nuit, sous-vêtements et vêtements de rechange, | > Vêtement de pluie,                   |
| > Un survêtement,  | > Chausson pour l'intérieur du centre, |
|  | > Chaussures de sports,                |
|  | > Une lampe de poche                   |

Nous vous recommandons de préparer le sac avec votre enfant et **de marquer ses vêtements**.

Il est vivement déconseillé d'emporter des objets de valeur et des vêtements fragiles.  
Horizons dégage toute responsabilité en cas de perte, vol ou casse.

## DOCUMENTS À REMETTRE IMPÉRATIVEMENT

- Une fiche sanitaire de liaison dûment remplie est à nous remettre impérativement avant le départ.
- Charte pédagogique dûment signée

Formulaire disponible au secrétariat ou sur le site d'Horizons.

## ANNULATION D'INSCRIPTION

Adhésion non remboursable.

- Cas de force majeure attestée avec justificatif (certificat médical, ...) :

- jusqu'à 30 jours avant le départ : 15 € de frais de dossier
- entre 29 et 7 jours : 50 % reste dû
- moins de 7 jours ou non présentation : 80% reste dû, avec un minimum de 144 euros (chèque mairie utilisable)

- Autres cas :

- jusqu'à 30 jours avant le départ : 15 € de frais de dossier
- entre 29 et 7 jours : 60 % reste dû
- moins de 7 jours ou non présentation : 100 % reste dû (chèque mairie non utilisable).

## ASSURANCE ACCIDENT ET RESPONSABILITÉ CIVILE

Notre association, son encadrement, ses membres et participants sont assurés auprès de la MAIF (Mutuelle Assurance des Instituteurs de France) à Niort, en accident responsabilité civile, rapatriement sanitaire, défense et assistance. Le montant des garanties peut vous être précisé à votre demande. Les objets et effets personnels des mineurs ne sont pas couverts. En cas d'accident, la MAIF interviendra après remboursement par votre caisse de sécurité sociale et votre mutuelle. Notre assurance ne couvre pas les remboursements de séjours interrompus (quel qu'en soit la raison).

Sauf avis contraire de votre part, les photos prises durant le séjour pourront illustrer nos publications.